

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : 27 MARS 2024
- publication le : 27 MARS 2024

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 14h30 / Fin : 16h20
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	08 mars 2024
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	08 mars 2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	6	Myriam PARIS – Franck FAVRE – Gérard HUG – Claude BRENDER – Jean-Laurent KISTLER – Hervé KRIEGER
Présents en visio-conférence	5	Éric STRAUMANN – Lucien MULLER – Odile UHLRICH-MALLET – Christelle LEHRY – Nicolas BRUTIN
Procurations	2	Franck FAVRE, procuration de Céline KERN-BORNI Jean-Laurent KISTLER, procuration de Lionel ROUILLOON
Absents non représentés	3	Bertrand BURGER – Christian ZIMMERMANN – Yann QUIQUANDON

## BUDGET PRIMITIF 2024 – DECISION MODIFICATIVE

Un ajustement du Budget Primitif 2024 nécessite l'adoption par le Comité Syndical d'une Décision Modificative.

Il s'agit de prendre en compte l'affectation des résultats 2023 soit 217 481.04 € en dépenses de fonctionnement et 411 860.91 € en dépenses d'investissement. Ces dépenses sont couvertes par une inscription de 375 000 € correspondant au versement de la clause d'intéressement 2021 et 2022 de la SEMOP en recette de fonctionnement et des subventions à hauteur de 500 000 € en section d'investissement.

Une synthèse des évolutions de crédits proposées en Décision Modificative est annexée à la présente délibération.

*Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la Décision Modificative proposée ;
- **VOTE** les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Gérard HUG

